



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'HÉNIN-BEAUMONT

Michel Polnareff

## INSCRIPTION pour l'année 2024/2025

Nom et prénom de l'enfant	
Mail du/de la responsable légal(e)	
Téléphone	

### **CURSUS ENFANT 1<sup>ère</sup> ANNEE, à partir du CE1**

Le cursus comprend 4 ateliers de formation musicale de 30mn : lecture, rythme, chant, jeux instrumentaux, découverte des instruments et un cours individuel d'initiation à un instrument d'une durée de 30mn.

Les instruments sont prêtés gratuitement, selon disponibilité.

Vœu Piano et Guitare classique : les enfants doivent avoir réalisé une première année de formation musicale avant de commencer l'instrument.

Niveau scolaire à la rentrée de septembre 2024 : \_\_\_\_\_

Nom de l'Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Entourer le choix :      cours mercredi matin      cours samedi matin

### **LISTE des INSTRUMENTS enseignés à l'École Municipale de Musique**

Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Trompette, Tuba, Trombone, Violon, Alto, Violoncelle, Percussion, Piano, Guitare, Guitare Basse, Guitare Electrique, Batterie

Autres instruments sur demande : Cor, Accordéon, Harpe

- CHOIX INSTRUMENTAL : \_\_\_\_\_
- 2<sup>ème</sup> choix en cas d'indisponibilité pour le premier vœu : \_\_\_\_\_

Date :

SIGNATURE de la /du Responsable Légal(e)

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail sous un délai d'un mois à la date de réception de votre demande de pré-inscription.

## **DROITS d'INSCRIPTION pour l'année 2024/2025**

### **Joindre votre chèque à la fiche d'inscription**

**L'inscription sera définitive à la réception du règlement des droits d'inscription, non remboursables.**

Les tarifs sont affichés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique et disponibles sur le site internet de la Ville : [www.mairie-heninbeaumont.fr](http://www.mairie-heninbeaumont.fr)

### **Héninois : 20.00€**

Personne non imposables et leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ans inclus*	Gratuité
Personne en situation de handicap*	Gratuité

\*sur présentation d'un justificatif en cours de validité

### **Autres villes : 40.00€**

Le tarif héninois s'applique pour :

- les enfants des agents ou les agents travaillant sur le territoire communal\*
- les enfants des enseignants et les enseignants des écoles, collèges et lycées du territoire communal\*